



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 25 MAI 2020

N°2020-27

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Oyré se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mai 2020, par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, le plus âgé des membres du conseil.

Mme Jeannine PASCAULT a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Création et composition des commissions municipales**

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il vous est proposé de créer 13 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- ✓ appels d'offres,
- ✓ finances, impôts, budget,
- ✓ personnel communal,
- ✓ groupe scolaire,
- ✓ voirie, bois, ruisseaux,
- ✓ environnement,
- ✓ urbanisme,
- ✓ bâtiments, accessibilité, église, cimetière,
- ✓ communication,
- ✓ sociale,
- ✓ sports, loisirs, jeunes,
- ✓ cadre de vie, animations, fêtes,
- ✓ salle des fêtes Edouard Suire.

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020\_27-DE  
Regu le 27/05/2020

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de créer 13 commissions municipales, comme citées ci-dessus

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme indiqué dans le tableau annexé.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres des commissions.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 26 mai 2020



Le Maire,

*Géry Wibaux*  
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020\_27-DE  
Regu le 27/05/2020

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS		BAILLOUX Thierry	BESNAULT Christelle	BESNAULT Alain	BOUCHERON Valerie	CHATILLON Lotie	CHEDOZEAU Francis	FILLATRE Nathalie	FRESNEAU Alexandre	FROMENTAU Christelle	GUINET Tony	GUILLEMOTO Florence	MARTINIÈRE Yoane	PASCALT Jeannine	ROBIN Noella	WIBAUX Gery	RESPONSABLES		
APPEL D'OFFRES																	T	WIBAUX G.	
FINANCES / IMPOTS/ BUDGETS /																		R	WIBAUX G.
PERSONNEL COMMUNAL																		R	WIBAUX G.
GROUPE SCOLAIRE																			GUILLEMOTO F.
VOIRIE/ BOIS / RUISSEAUX																			BESNAULT A.
ENVIRONNEMENT- RANDONNEES																			GUILLEMOTO F.
URBANISME																			MARTINIÈRE Y.
BATIMENTS/ACCESSIBILITÉ/ EGLISE/CIMETIERE																			MARTINIÈRE Y.
COMMUNICATION (site internet, bulletin municipal...)																			FILLATRE N.
SOCIALE (transport solidaire, colis de noel, aide sociale...)																			FILLATRE N.
SPORTS/LOISIRS/JEUNES																			MARTINIÈRE Y.
CADRE DE VIE / ANIMATIONS / FETES																			WIBAUX G.
SALLE DES FETES E. SUIRE																			GUILLEMOTO F. FILLATRE N.

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020\_27-DE  
Regu le 27/05/2020